

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE416

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 58, substituer aux mots :

« locaux les dispositions »,

Les mots :

« locaux. Les dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.